

Vue bloc du programme des cours

Or Th Pr Au Cr

Bloc 1

Formation organisée uniquement les années paires.

Cours obligatoires

DCER0031-1	<i>Fondements du droit des finances publiques</i>	Q1	25	-	-	7
HULG9062-1	<i>Droit fiscal en rapport avec les finances publiques</i>	Q1	15	-	-	3
DCER0033-1	<i>Droit des marchés publics</i>		15	-	-	3
HULG9063-1	<i>Contentieux des finances publiques (contrôles et responsabilités) - David DE ROY</i>		15	-	-	3
HULG9064-1	<i>Economie des finances publiques</i>		15	-	-	1
HULG9119-1	<i>Gouvernance budgétaire européenne</i>		15	-	-	1

Approfondissement(s) au choix

Obligation de choisir entre 1 et 2 approfondissement(s) parmi :

Approfondissement 1 :

HULG9082-1	<i>Finances publiques au niveau local</i>		30	-	-	2
	- Comptabilité communale budgétaire et patrimoniale					
	- Fonds des communes, CRAC					
	- Principes de fiscalité locale					
	- Fonds structurels					
	- Mutualisation					
	- PPP					

Approfondissement 2 :

DCER0052-1	<i>Finances publiques des entités fédérales et fédérées</i>	Q2	30	-	-	2
	- Le financement des entités fédérées et la coordination budgétaire interfédérale					
	- Exploration de diverses questions en lien avec le droit budgétaire et l'actualité des finances publiques fédérales et fédérées					
	- Exemples : approfondissement d'aspects du droit budgétaire et de la comptabilité publique, le projet Fedcom, investissement public et PPP, etc					